

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A : M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 30 janvier 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (032-01-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (033-01-2012) ;
3. Résiliation du contrat pour la confection des plans et devis pour la réalisation de l'échangeur ouest de l'autoroute 640 et autorisation de procéder à un appel d'offres pour la préparation d'une étude incluant les activités 1 à 4 du volet ingénierie (034-01-2012) ;
4. Adoption de soumission – achat de deux (2) chargeuses rétrocaveuses 4 x 4 de marque « John Deere » (035-01-2012) ;
5. Adoption de soumission – achat d'un véhicule multifonctionnel à deux (2) modes de traction de marque « Caméléon » (036-01-2012) ;
6. Adoption de soumission – réalisation d'un concept de design urbain distinctif dans le cadre du projet Urbanova (037-01-2012) ;
7. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (038-01-2012) ;
8. Adoption du projet de règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 – autoriser à titre d'usage additionnel à une pépinière l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) (039-01-2012) ;
9. Avis de motion – projet de règlement numéro 1006-11 (040-01-2012) ;

10. Adoption du projet de règlement numéro 1001-161 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la nouvelle zone industrielle 8864-33 – boulevard des Entreprises et rue Antonio-Héroux – ajout de la classe industrielle C (041-01-2012) ;
11. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-161 (042-01-2012) ;
12. Adoption du projet de règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la zone commerciale 8769-24 à même la zone 8669-93 (boulevard Laurier) (043-01-2012) ;
13. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-162 (044-01-2012) ;
14. Avis de motion – règlement d'emprunt (# 524) – travaux d'aménagement de divers parcs et achat d'équipements sportifs et de loisir (045-01-2012) ;
15. Avis de motion – règlement d'emprunt (528) - travaux d'infrastructures, d'acquisition de terrains dans la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue de la Portneuf et de réhabilitation de sols (046-01-2012) ;
16. Adoption du nouvel organigramme de la Direction du greffe et des affaires juridiques et création du poste de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales (047-01-2012) ;
17. Adoption de soumission – contrôle de la population animale (048-01-2012) ;
18. Période de questions ;
19. Levée de l'assemblée (049-01-2012).

Donné à Terrebonne, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2012.

Denis Bouffard, avocat  
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
30 JANVIER 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 30 janvier 2012 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche, Messieurs les conseillers Frédéric Asselin et Michel Lefebvre ainsi que Monsieur Denis Levesque, directeur général.

**RÉSOLUTION NO : 032-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 033-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 034-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE**, suivant la recommandation CE-2012-56-REC du comité exécutif du 18 janvier 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne met fin, à compter de ce jour, au contrat accordé à la firme Dessau-Soprin en vertu de la résolution numéro 270-05-2007,

adoptée par le Conseil municipal le 14 mai 2007 concernant la confection des plans et devis pour l'échangeur 640 Ouest, et ce, puisque l'évolution du projet fait en sorte que sa réalisation sera substantiellement différente du projet initial.

**QUE** la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour la préparation d'une étude incluant les activités 1 à 4 du volet ingénierie mentionnées dans la lettre datée du 29 septembre 2011 de Dessau décrivant les activités et l'échéancier global du projet de l'échangeur ainsi que la préparation des plans, devis et surveillance des travaux des bretelles d'accès sud de l'autoroute 640, le tout estimé à environ 200 000 \$ avant taxes et payé à même les fonds du règlement numéro 265.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 035-01-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de deux (2) chargeuses rétrocaveuses 4 X 4 de marque « John Deere » (SOU-2011-119) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 décembre 2011 ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 janvier 2012 à 11 h 05, à savoir :

<b>Total « A »</b>	<b>Total « B »</b>
	<b>Option</b>
Nortrax Québec inc. 322 907,29\$ t.t.c.	22 765,05\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 324 686,25\$ (t.t.c.) en date du 7 juillet 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-54-REC du Comité exécutif du 18 janvier 2012 ;

**Pour ces motifs, il est proposé par : Clermont Lévesque  
appuyé par : Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 9 janvier 2012, pour l'achat de deux (2) chargeuses rétrocaveuses 4 X 4 de marque « John Deere », en excluant l'option pour le système de graissage centralisé, pour un montant de 280 850\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 509. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0014 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'achat desdits équipements.

## **ADOPTÉ**



**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 8,25 à la firme Projet Paysage inc., un pointage de 6,01 à la firme Planex inc. et un pointage de 5,64 à la firme Plania inc, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Projet Paysage inc. ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Projet Paysage inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 233 546,25\$ (t.t.c.) en date du 7 novembre 2011 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-45-REC du Comité exécutif du 18 janvier 2012 ;

**Pour ces motifs, il est proposé par : Denis Poitras  
appuyé par : Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **PROJET PAYSAGE INC.**, pour la réalisation d'un concept de design urbain distinctif dans le cadre du projet Urbanova, pour un montant de 160 000\$ (taxes en sus) à être financé par les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0016 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**QU'**un Comité directeur soit formé et composé d'un représentant des directions suivantes :

- du loisir et vie communautaire;
- du génie et projets spéciaux;
- de l'aménagement du territoire;
- de l'entretien du territoire;
- toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre pour accomplir cette tâche;

le tout sous la coordination de la Direction générale afin de superviser les travaux de la firme Projet Paysage inc.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 038-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE**, Conformément à l'article 3 du règlement 96-4, le Conseil municipal nomme les conseillers et résidants suivants pour siéger à titre de « membre » du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans, à savoir :

**Conseillers**

Nathalie Bellavance  
Frédéric Asselin  
Marc Campagna  
Michel Lefebvre

**Résidants**

Claire Messier  
Serge Léger  
Jean Lavergne  
Émilien Charest

Membres substitués :

Marie-Josée Beaupré  
Réal Leclerc

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 039-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1006-11 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) et de fixer les critères applicables.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 040-01-2012**

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'autoriser, à titre d'usage additionnel à une pépinière, l'entreposage de produits en vrac dans la zone 8062-81 (Montée Gagnon, route 335 et rue Marie-Josée) et de fixer les critères applicables.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 041-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement 1001-161 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8864-33 à même la zone industrielle existante 8864-23 pour ajouter aux usages autorisés les usages du groupe industriel de classe « C » et fixer les normes d'implantation spécifiques à ces usages.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 042-01-2012**

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8864-33 à même la zone industrielle existante 8864-23 pour ajouter aux usages autorisés les usages du groupe industriel de classe « C » et fixer les normes d'implantation spécifiques à ces usages.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 043-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1001-162 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone commerciale 8769-24 à même la zone résidentielle 8669-93 (boulevard Laurier - face au Forum de La Plaine) et d'y déterminer les usages commerciaux autorisés et les normes applicables.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 044-01-2012**

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone commerciale 8769-24 à même la zone résidentielle 8669-93 (boulevard Laurier - face au Forum de La Plaine) et d'y déterminer les usages commerciaux autorisés et les normes applicables.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 045-01-2012**

Le conseiller Marc Campagna donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 014 220 \$.



Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 046-01-2012**

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant des travaux d'installation d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et de plantation d'arbres, d'acquisition de terrains dans la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue de la Portneuf et de réhabilitation de sols et prévoyant un emprunt pour ce faire.

#### **RÉSOLUTION NO : 047-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction du greffe et des affaires juridiques dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autorise la création du poste de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, le tout suivant la recommandation CE-2012-76-REC du Comité exécutif du 25 janvier 2012.

#### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 048-01-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour le contrôle de la population animale ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 décembre 2011 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 janvier 2012, à savoir :

Patrouille Canine GL	183 385,13\$ t.t.c. / 11 mois ( <i>non conforme</i> )
	383 441,63\$ t.t.c. / 23 mois ( <i>non conforme</i> )
Le Berger Blanc inc.	<b>263 480,16\$ t.t.c. / 11 mois</b>
	537 116,06\$ t.t.c. / 23 mois

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Le Berger Blanc inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**Pour ces motifs, il est proposé par : Réal Leclerc**  
**appuyé par : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LE BERGER BLANC INC.** pour le contrôle de la population animale, pour un montant de 229 163\$ (taxes en sus), débutant le 1<sup>er</sup> février 2012 et se terminant le 31 décembre 2012. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0034 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2012-0035, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 91 652\$, du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 au poste budgétaire numéro 02-299-00-492, joint à la présente, soit accepté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 049-01-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---